



CONTRAT DE VILLE de l'Agglomération de Limoges 2015-2020



Présentation générale

Le contrat de ville de nouvelle génération * 2015-2020 succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

C'est le fruit d'un travail partenarial conduit par l'Etat, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Ville de Limoges associant les collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs et institutionnels de terrain ainsi que des habitants sur la phase de diagnostic. Il décline pour chacun des volets, les mesures à mettre en œuvre sur la durée du contrat 2015-2020. Il définit aussi le cadre d'intervention des acteurs partenaires associés au projet. Ce contrat n'est pas figé dans le temps, car les actions menées seront systématiquement soumises à une évaluation et des mesures complémentaires pourront le cas échéant être déployées.

D'une manière générale, le Contrat de Ville vise à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales. La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la Ville de Limoges, l'Etat et les partenaires ont défini des orientations stratégiques en faveur des quartiers prioritaires qui sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un revenu médian maximal des habitants.

Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires a retenu neuf quartiers prioritaires, tous situés à Limoges : le quartier de la Bastide, le quartier de Beaubreuil, le quartier du Val de l'Aurence Nord, le quartier du Val de l'Aurence Sud, le quartier des Coutures, le quartier du Vignal, le quartier du Sablard, le quartier des Portes Ferrées et le quartier de Bellevue.

Le Contrat de Ville se structure autour de quatre piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; l'insertion-formation-emploi et développement économique et les politiques transversales qui intègrent quatre axes : la lutte contre les discriminations, la jeunesse, l'égalité femme/homme et les valeurs républicaines.

Le contrat fait une place centrale aux habitants et usagers ou acteurs non institutionnels des quartiers avec en particulier la mise en place de conseils citoyens et la mise en place de maisons de projets pour les sites en renouvellement urbain.

** L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration de contrat de ville*

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les contrats de ville nouvelle génération pour la période de 2015 -2020.

Présentation du territoire et des quartiers prioritaires



Troisième pôle urbain du grand Sud-Ouest, derrière Bordeaux et Toulouse, la métropole de Limoges a connu une croissance démographique régulière ces dernières années concentrant les gains de population du département de la Haute-Vienne. Cette attractivité retrouvée conduit les élus de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à poursuivre les politiques volontaristes enclenchées dans les années 90 pour attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités.

Pour mener à bien son projet de développement, dans un contexte budgétaire très contraint, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole se doit d'**assurer une synergie et une cohérence entre ses différentes politiques sectorielles (transport, habitat, développement économique, voirie, insertion professionnelle, aménagement de l'espace communautaire, etc.), celles des communes membres et en particulier la ville de Limoges.**

Elle dispose pour cela d'instruments (Agenda 21, contrat d'agglomération

avec la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, PLH, PDU) qui lui permettent de se doter d'un projet de territoire. Dernier élaboré, le Contrat de cohésion territoriale 2015-2020 fait office de véritable schéma de développement du territoire métropolitain pour les prochaines années.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole dispose d'atouts indéniables pour jouer pleinement son rôle de métropole attractive, et faire en sorte que le potentiel d'innovation urbaine devienne un élément porteur de renouveau pour l'ensemble de l'agglomération et des quartiers. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'être attentif à certaines problématiques observées sur le territoire.

QUESTION D'ÉQUILIBRE

Le développement de l'agglomération pose notamment la question d'un équilibre entre les espaces et de la gestion de leur peuplement. Ainsi, le développement est polarisé autour de quelques zones (centre-ville de Limoges et première couronne de l'ag-

glomération), entraînant des déséquilibres géographiques et sociaux, phénomènes qui risquent à terme d'isoler encore plus les secteurs et les populations les plus fragiles.

La place tenue par les quartiers prioritaires au sein du projet de territoire est donc primordiale. Si ces derniers ont fait l'objet de nombreuses interventions dans le cadre des politiques de rénovation, ces actions ciblées ont trop souvent occulté le contexte urbain environnant. Ainsi l'approche croisée entre le projet de territoire et le contrat de ville incite à ne plus traiter l'acte de « rénovation urbaine » de façon isolée, mais bien d'intégrer une échelle plus vaste destinée à réinscrire les quartiers de la politique de la ville dans une véritable dynamique territoriale.

Le volontarisme, l'action partenariale et transversale sont donc une priorité pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, pour élever leur niveau de vie et atténuer à terme les disparités territoriales à l'échelle du territoire métropolitain.

La Bastide

3 400 habitants
6 100 € revenu médian

Dans le cadre du Plan stratégique local et du Contrat de ville, il s'agit d'achever sa mutation urbaine et de créer les conditions nécessaires pour raccrocher le quartier à son environnement. Pour cela le Contrat de Ville accompagne la mise en œuvre des opérations de l'avenant 2 du PRU 1.

Principales priorités :

- La reconfiguration de l'entrée de ville par la création d'un front bâti le long du boulevard Schumann (implantation d'un pôle gérontologique, création d'habitat collectif, arrivée d'une offre alimentaire ...)
- La requalification profonde des espaces publics (place du marché, liaisons piétonnes,...) et des accroches avec l'environnement (parc des expositions, bois de la Bastide,...),
- La création d'une plateforme TC (transports en commun) et la venue d'un bus à haut niveau de service (BHNS) avec la ligne 10
- La poursuite de la diversification de l'habitat
- L'amélioration du cadre de vie avec des opérations lourdes d'amélioration de la qualité de service (AQS) et de résidentialisations qui accompagne le tracé du futur BHNS.
- La pérennisation d'offres commerciales
- La restructuration du centre commercial en pôle de santé et de services et commerces de proximité

Beaubreuil

5 390 habitants
7 900 € revenu médian

Il est doté de l'essentiel des fonctions de centralités et équipements publics et malgré les indicateurs de précarité extrêmement préoccupants (60% de ménages sous le seuil de pauvreté), le quartier est relativement calme et se situe au cœur d'une zone économique en pleine mutation (ZI Nord, Cora, Ester, La Grande Pièce).

Principales priorités :

- Développer des actions en matière d'accès à l'emploi
- Travailler autour d'une meilleure lisibilité des espaces publics, développer les modes de transport doux, créer des aménagements de qualité, contenir l'envahissement par l'automobile
- Améliorer le cadre de vie
- Rétablir la confiance en développant la participation et la concertation
- Mener une réflexion particulière sur le secteur Fabre d'Eglantine – Prieur (envisager la démolition de la Maison des Associations, injecter des activités en pieds d'immeuble, étudier la faisabilité d'une diversification de l'habitat)
- Travailler à une meilleure insertion et lisibilité des équipements dans l'espace public
- Requalifier les espaces commerciaux en impliquant le centre commercial Cora
- Sur un plus long terme, ouvrir le quartier à son environnement et de le reconnecter au tissu urbain avoisinant.

Le Val de l'Aurence

Sud. 4 180 habitants, 6 400 € revenu médian

Le PRU 1 a permis la livraison d'équipements de proximité de qualité et structurants pour le quartier mais l'image dégradée perdure. La future vocation du quartier se traduirait par le développement d'une nouvelle identité urbaine en tant que vitrine de l'agglomération, la mise en valeur et l'appropriation des espaces naturels à l'ouest, le développement d'activités économiques et d'équipements publics.

Principales priorités :

- Traitement des éléments les plus stigmatisants, valorisation et mise en scène du logement et des équipements, valorisation des aménités naturelles de la Vallée de l'Aurence et des potentialités foncières.
- Promotion d'une vie de quartier active et apaisée autour du vivre ensemble (participation des habitants)
- Poursuite des résidentialisations et des réhabilitations engagées dans le PRU 1 en veillant à mieux les connecter entre elles
- Valorisations piétonnes, déconstruction pour favoriser la desserte et prolonger la rue du parc, utiliser la maison du Mas Jambost (gentilhomme) à l'animation et l'attractivité du quartier en l'ouvrant sur son environnement, progression sur les résidentialisations (Lyautey, Fayolle et Curie), mutation du secteur sud, dit de la Perdrix, et le lien avec le quartier pavillonnaire, notamment avec une diversification de l'habitat, reconnexion du sud du quartier avec le reste de la ville en traitant les coupures urbaines (passage à niveau, voie ferrée, ...)
- Elaboration du plan urbain d'ensemble en s'inscrivant dans une réflexion prospective d'aménagement de type Schéma de Secteur d'Aménagement de l'Ouest de l'Agglomération de Limoges : Limoges Ouest (La Borie, Val de l'Aurence, Landouge, Bellegarde), Verneuil sur Vienne, Isle), valider le périmètre en lien avec les réflexions portées par le SIEPAL

Nord. 4 210 habitants, 7 500 € revenu médian

Bien connecté au centre ville et disposant d'équipements et de services importants, ce secteur révèle l'absence de coordination inter bailleurs dans une logique d'accueil et de parcours résidentiels.

Principales priorités :

- Une requalification du patrimoine bâti des différents bailleurs présents, notamment avec une réflexion sur l'appropriation des espaces publics et privés.
- Une ouverture et un lien plus fort avec la vallée de l'Aurence toute proche qui serait mise en valeur et rentrerait dans le quartier.
- L'hypothèse d'opérations de démolition sur le secteur.

Les Portes Ferrées

1 340 habitants
5 900 € revenu médian

De part sa proximité des bords de Vienne, le quartier des Portes Ferrées dispose également de nombreux atouts favorisant à moyen terme sa requalification à travers, la diversification de son peuplement dans un objectif de mixité sociale et sa pleine intégration dans le tissu urbain.

Au même titre que le Val de l'Aurence Nord, et dans le cadre de l'enveloppe régionale, une étude urbaine, menée en étroite collaboration avec le bailleur social et propriétaire foncier, pourrait être proposée sur la base d'un protocole de préfiguration faisant de ce secteur un éco-quartier. La question de l'avenir du centre commercial en déclin pourra être à cette occasion traitée.

Un des enjeux pour ce quartier est de lui redonner sa place comme un quartier « banal » de la ville et de valoriser ses atouts, notamment :

- sa proximité avec la Vienne
- la présence proche d'équipements publics, de services et de commerces
- une bonne desserte des transports en commun.

Les Coutures

1 690 habitants
11 100 € revenu médian

Nouvellement entré dans la géographie prioritaire, le secteur des Coutures, situé pratiquement en centre-ville, à proximité immédiate de la gare, a fait l'objet d'investissements importants ces dernières années. La Cité des Coutures, cœur de cible du quartier prioritaire avec ses 574 logements, a été labellisée « Patrimoine de XXème siècle » en 2002. Après avoir fait l'objet d'une réhabilitation complète intérieure et extérieure des immeubles, la cité est entrée en 2013 en phase travaux en vue de requalifier ses espaces publics et privatifs. Ceux-ci devraient être finalisés en 2016

Positionné comme « territoire expérimental » d'une démarche de jardins partagés et de réappropriation des pieds d'immeuble, la cité des Coutures dispose d'atouts liés à son positionnement dans le tissu urbain et à sa forte identité. Néanmoins, le secteur connaît un turn over relativement important qu'il s'agira d'analyser.

Le périmètre du secteur prioritaire ne se limitant pas au secteur d'habitat social, il conviendra également d'étoffer l'analyse sur l'autre partie du quartier prioritaire.

Le Sablard

1 290 habitants
11 200 € revenu médian

Peu d'interventions lourdes ayant été menées sur le secteur du Sablard depuis des années, l'état du patrimoine tout comme des espaces publics s'est dégradé. Peu investi par les acteurs socio-éducatifs, le secteur pâtit également d'une absence de présence de proximité régulière.

Une attention devra être portée sur l'évolution socio urbaine du quartier afin de se prémunir contre une brutale détérioration.

Bellevue

1 280 habitants
10 600 € revenu médian

Ce secteur prioritaire ne rencontre pas de réelles difficultés. Pour autant, la paupérisation rapide et le peu d'associations de proximité invite les partenaires à la vigilance. Les immeubles de ce secteur ayant été réhabilités, il paraît aujourd'hui urgent de consacrer les investissements à venir à l'amélioration de la qualité résidentielle. La sécurisation des accès et l'enfouissement des containers d'ordures ménagères paraissent à cet égard prioritaires.

Le Vigenal

1 380 habitants
11 400 € revenu médian

Ex quartier de priorité 1, ce secteur tire sa principale force de la richesse de son tissu associatif et de ses équipements de proximité fréquentés par d'autres habitants de Limoges. Les acteurs conviennent néanmoins de la nécessité de revoir ou de renforcer l'accompagnement social des résidents des im-

meubles JJ Tharaud et R Ponchon sur lesquels se concentrent des problématiques sociales complexes.

Par ailleurs, au niveau urbain, une réflexion en cours quant à l'avenir du patrimoine municipal rue Louis Jovet, pourrait, à terme, offrir de nouvelles opportunités pour le développement du quartier. Une diversification de l'habitat pourrait également être envisagée sur le temps du contrat de ville.





Enjeux stratégiques et plans d'action

Le Pilier cohésion sociale

Les actions relevant de ce pilier s'attachent à favoriser l'égalité de chances en portant une attention particulière aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, surreprésentés dans la plupart des quartiers prioritaires en politique de la ville.

1- L'accueil au sein des territoires prioritaires, citoyenneté et éco-citoyenneté

ENJEU 1- Accueillir, améliorer le vivre ensemble, et renforcer les solidarités

- ✓ Accueillir les populations et notamment les nouveaux locataires du parc social au sein des quartiers
- ✓ Mettre à jour, réaliser et diffuser des plans facilitant le repérage des services de proximité et l'intégration sur les quartiers
- ✓ Prévenir les replis sur soi, individuels et communautaires en confortant les principales associations (centres sociaux) dans un rôle de coordination et de médiation par rapport aux associations issues des communautés
- ✓ Soutenir les espaces d'échanges et de coopération innovants
- ✓ S'appuyer sur l'arrivée de nouveaux équipements pour développer la vie de quartier et

attirer des populations extérieures

- ✓ Lutter contre les fractures numériques et soutenir l'usage de l'informatique au sein des territoires prioritaires

ENJEU 2 : Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté

- ✓ Proposer des actions éducatives sur les droits et les devoirs du citoyen (éducation civique) et favoriser l'apprentissage des valeurs républicaines en dehors de l'école
- ✓ Encourager et valoriser l'inscription sur les listes électorales

ENJEU 3 : Promouvoir l'éco-citoyenneté et les valeurs du développement durable

- ✓ Accompagner le projet d'éco-quartier sur le secteur des Portes Ferrées par le renforcement progressif d'actions de sensibilisation
- ✓ Expérimenter de nouvelles formes de sensibilisation aux éco gestes afin de favoriser la réduction des charges.

2- La participation citoyenne

La participation des habitants est une priorité constante de la politique de la ville. Rompre l'isolement des personnes les plus vulnérables, agir en faveur de la revitalisation des relations quotidiennes entre individus et du mieux vivre

ensemble, cela permet l'exercice de la citoyenneté et le développement de l'engagement participatif des habitants dans des projets de territoire,

ENJEU : Créer les conditions de la participation citoyenne

- ✓ Recenser les pratiques participatives locales
- ✓ Développer la formation auprès des élus et professionnels concernés pour savoir accompagner le pouvoir d'agir des habitants
- ✓ Favoriser une expression libre et indépendante des acteurs des quartiers dans le cadre des conseils citoyens
- ✓ Permettre l'émergence de projets de proximité initiés par les conseils citoyens
- ✓ Accompagner et soutenir les associations de proximité dans leur vocation en mobilisant l'ensemble des leviers existants

3- L'apprentissage de la langue française

Les inégalités face à la maîtrise de la langue continuent à creuser les écarts entre les trajectoires individuelles, aux plans social, culturel et professionnel.

ENJEU 1 : Améliorer la connaissance des besoins des habitants des quartiers prioritaires, de l'offre disponible ainsi et la coordination des acteurs et des actions

- ✓ Renforcer l'observatoire des territoires sur

✓ ce signe indique les fiches « action »

le champ de la maîtrise de la langue par l'exploitation de nouvelles données

- ✓ Structurer un nouveau cadre de pilotage des interventions en direction de la maîtrise de la langue et mieux coordonner les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo arrivants (moins de 5 ans de présence en France)

ENJEU 2 : Accompagner la scolarité des enfants nouvellement arrivés en France

- ✓ Faciliter les apprentissages des élèves allophones nouvellement arrivés en France par la mise en place de dispositifs d'inclusion scolaire et par des actions développées dans le cadre périscolaire et extrascolaire
- ✓ Conforter et renforcer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

ENJEU 3 : Garantir l'accès aux savoirs de base (comprendre, lire, écrire et parler) et augmenter le niveau de maîtrise de la langue

- ✓ Poursuivre et amplifier la mise en place d'actions d'apprentissage linguistique.
- ✓ Expérimenter les dispositifs de lutte contre l'illettrisme au sein des territoires prioritaires
- ✓ Bâtir un grand projet culturel pour les élèves des quartiers prioritaires autour de la langue française et de la francophonie avec les principales institutions culturelles, afin de favoriser la découverte de la langue et sa maîtrise

4- La réussite éducative et le soutien à la parentalité

Les élèves de ces quartiers ont besoin d'un accompagnement renforcé dans leur scolarité afin de faciliter l'acquisition des savoirs fondamentaux, de prévenir le décrochage, et d'améliorer l'orientation scolaire. Ces objectifs doivent né-

cessairement s'appuyer sur les premiers éducateurs des enfants : les parents.

ENJEU 1 : Assurer la concordance de la réforme de la politique de la ville et de la refonte de l'éducation prioritaire

- ✓ Ouvrir les instances participatives des écoles et des établissements aux acteurs des territoires
- ✓ S'appuyer sur les Cellules de Réussite Educative (CRE) pour chaque réseau et QPV comme instance territorialisée de coordination des dispositifs additionnels

ENJEU 2 : Développer la mixité sociale et la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre école, actions périscolaires et activités extrascolaires

- ✓ Renforcer la coordination des temps périscolaires et les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité en complémentarité avec l'action des établissements scolaires;
- ✓ Favoriser les relations entre établissements scolaires et tissu associatif de proximité.
- ✓ Optimiser la mixité sociale dans les collèges implantés sur les quartiers prioritaires.

ENJEU 3 : Lutter contre l'illettrisme et l'innombrabilité à l'école

- ✓ Fiche action : Accompagner les élèves dans le cadre périscolaire en privilégiant les modes pédagogiques innovants et la prise en compte des difficultés socio-éducatives
- ✓ Favoriser l'intégration des enfants et adolescents allophones

ENJEU 4 : Favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif

- ✓ Améliorer l'information, la compréhension et l'accueil des parents au sein des écoles, des établissements et des dispositifs additionnels

sur les temps périscolaires

- ✓ Développer les rencontres et les échanges en impliquant les parents notamment dans le domaine de l'orientation scolaire, et l'accueil des enfants de moins de trois ans.

ENJEU 5 : Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

- ✓ Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en mobilisant des actions innovantes, en renforçant l'offre de parcours scolaire et les dispositifs additionnels
- ✓ Développer les actions de découverte des métiers et d'orientation au sein de l'école

5- La santé

En tant que facteur déterminant du développement local et de la lutte pour l'égalité des chances, la santé est appréhendée selon l'idée que les comportements individuels interagissent avec les facteurs socio-environnementaux et économiques qui eux-mêmes influent sur l'état de santé des individus. Or la santé n'apparaît pas comme une priorité pour les familles les plus modestes lorsque répondre aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger) représente une difficulté quotidienne. L'orientation stratégique des partenaires consiste donc à optimiser la logique de réseau du Contrat Local de Santé 2011-2016 puis par la suite d'optimiser la synergie partenariale opérationnelle et institutionnelle mais aussi avec les professionnels de santé, et de développer le volet participatif avec les habitants.

La mise à jour de la rédaction des fiches actions santé ainsi que la hiérarchisation du déploiement des actions sont en cours de validation.

6- Le sport

Leviers d'action au service de la cohésion so-

ciale et du vivre ensemble, les pratiques d'une activité physique ou culturelle sont des outils d'épanouissement et de bien être personnels.

ENJEU 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques et des besoins des habitants des quartiers

- ✓ Réaliser un tableau de bord de l'occupation des équipements sportifs municipaux
- ✓ Exploiter le fichier des licences sportives
- ✓ Conduire, à titre expérimental une étude spécifique sur l'utilisation des équipements en accès libre sur le secteur de Beaubreuil.

ENJEU 2 : Consolider l'offre et les actions existantes

- ✓ Soutenir la gouvernance des clubs, la qualification de l'encadrement et les démarches de formation
- ✓ Soutenir les clubs de quartier (football, sports de combat notamment) dans leurs fonctions socio-éducatives et/ou d'insertion
- ✓ Soutenir les pratiques libres et de plein air

ENJEU 3 : Favoriser la participation des personnes les plus éloignées de la pratique d'une activité physique et sportive

- ✓ Accompagner le développement de manifestations au sein des territoires prioritaires visant la présentation de l'offre associative
- ✓ Soutenir la signature de conventions de partenariat entre structures professionnelles et clubs sportifs de quartiers
- ✓ Accompagner les habitants les plus éloignés vers la pratique d'activités sportives
- ✓ Conforter ou développer les dispositifs municipaux « Mercredis sportifs », « Sportez-vous bien » et « Savoir nager » au sein des territoires prioritaires

- ✓ Développer l'apprentissage du vélo

- ✓ Proposer une nouvelle aide individuelle facilitant l'accès à la première licence en club : « Passerelle sport »
- ✓ Développer la pratique sportive féminine
- ✓ Favoriser la mobilité des habitants des quartiers dans le cadre de pratiques sportives
- ✓ Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être (lien avec CLS)

7- La culture

ENJEU 1 : Affiner le niveau de connaissance des pratiques culturelles

- ✓ Concevoir un tableau de bord de suivi des pratiques culturelles individuelles (stages, ateliers) des habitants de Limoges (CCM, BFM, CDN, musées...).
- ✓ Réaliser une étude sur la fréquentation des lieux culturels par les établissements scolaires de la ville de Limoges

ENJEU 2 : Favoriser l'accès à la culture par des actions de médiation adaptée

- ✓ Soutenir les dispositifs et acteurs pour l'accompagnement des publics vers les offres de diffusion culturelle et renforcer l'accessibilité des équipements de quartier
- ✓ Favoriser la mobilité vers les équipements hors sites en mobilisant le centre ressource du CLJ
- ✓ Favoriser l'accès aux ateliers de pratiques des CCM (centres culturels municipaux)
- ✓ Favoriser les échanges interculturels et les pratiques amateurs

ENJEU 3 : Favoriser les liens entre les structures culturelles, les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires

- ✓ Bâtir un grand projet culturel pour les élèves des quartiers prioritaires autour de la langue française et de la francophonie avec les principales institutions culturelles, afin de favoriser la découverte de la langue et sa maîtrise
- ✓ Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat pour les mettre en réseau avec les structures socioculturelles des quartiers
- ✓ Poursuivre l'ouverture et l'accès aux musées et aux activités culturelles tout public mis en œuvre
- ✓ Favoriser les jumelages entre les établissements scolaires des quartiers et les établissements culturels
- ✓ Développer les projets de partenariats entre les acteurs de proximité et les structures culturelles

ENJEU 4 : Favoriser et développer le maintien de la culture dans les quartiers

- ✓ Favoriser la délocalisation de spectacles existants sur les territoires de la politique de la Ville
- ✓ Soutenir l'existence des acteurs culturels de proximité et les accompagner dans l'organisation de manifestations culturelles au cœur des quartiers.
- ✓ Valoriser l'expression citoyenne dans les différents domaines du contrat et donner sa place à la mémoire des quartiers au sein de l'histoire collective de la ville
- ✓ Changer l'image des quartiers en soutenant les médias de proximité

Le Pilier insertion, formation, emploi et développement économique

Les quartiers sensibles subissent de plein fouet le ralentissement économique de l'ensemble du pays. La composition sociale de ces territoires, caractérisée par la présence plus importante de population moins diplômées, demeure une des principales explications de ces écarts. La situation locale au sein de la communauté d'agglomération Limoges Métropole ne déroge pas à cette règle. Le diagnostic des territoires prioritaires réalisé par le cabinet Compas démontre ainsi qu'au 31 décembre 2013, l'indice de chômage estimé au sein de l'ensemble des territoires prioritaires était de 44.1 % ce qui correspond à un indice près de 3 fois plus important que celui du reste de la ville. Les jeunes sont les premiers touchés. Le faible niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires constitue aussi un handicap pour l'accès à l'emploi. Les poli-

tiques publiques locales sont également en mesure d'agir sur les différents niveaux de l'insertion professionnelle et sur le développement économique.

Ainsi, en lien étroit avec les services de l'Etat et la Région, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole prévoit de poursuivre les efforts engagés en direction des quartiers prioritaires à travers la mobilisation de l'ensemble de ces outils et notamment du PLIE et du guichet clause sociale et le soutien apporté à la Mission Locale d'Agglomération.

Pour sa part, le Conseil Départemental, s'appuiera sur son programme départemental d'insertion (PDI) et sa déclinaison territoriale (PTI), qui fait de l'accès à l'emploi, l'objectif principal de sa politique d'inclusion sociale. Il s'agira par ailleurs, et notamment avec le soutien réaffirmé de la Caisse des Dépôts et



Consignations, de soutenir la création d'activité et de consolider le tissu économique des quartiers afin que leurs habitants bénéficient comme les autres, des dynamiques de développement de leur territoire.

1- Insertion, formation et accès à l'emploi

De par sa situation géographique et eu égard aux orientations validées dans le cadre du Plan Stratégique Local, les partenaires porteront une attention particulière à la déclinaison de ces objectifs sur Beaubreuil.

ENJEU 1 : Favoriser l'accès des habitants aux dispositifs d'orientation, de formation et aux actions d'apprentissage

- ✓ Favoriser le recours aux formations en alternance
- ✓ Poursuivre le soutien aux actions d'apprentissages linguistiques et de pré-qualification
- ✓ Participer au volet « Formation » de chantiers professionnalisants ou d'insertion
- ✓ Créer des événements délocalisés dans les quartiers dans le cadre du SPRO, de type Cité des Métiers éphémère ou forum emploi-formation,
- ✓ Encourager les permanences ou actions de la Cité des métiers et des opérateurs SPRO dans les quartiers

Par ailleurs, les partenaires conviennent de l'intérêt de s'appuyer davantage sur des relais locaux pour permettre la mise en relation avec les opérateurs classiques

- ✓ Construire, dans le cadre du SPRO, un travail spécifique avec les associations implantées dans les quartiers.
- ✓ Diversifier l'offre de formation au profit des habitants des quartiers pour améliorer l'accès des personnes à l'emploi ou à une formation qualifiante

- ✓ Prendre en compte le manque de réseau et concevoir un dispositif d'appui à la recherche de stage au profit des élèves et étudiants issus des quartiers

ENJEU 2: Renforcer l'offre de proximité et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés

Tous les indicateurs traduisent un accès au marché du travail plus difficile pour les habitants des quartiers prioritaires, il s'agira donc de :

- ✓ Conforter certaines structures associatives de proximité dans leur mission d'information de premier niveau et d'interface avec le Service Public de l'Emploi (SPE)
- ✓ Assurer la présence de Pôle Emploi au sein des territoires prioritaires et renforcer la mobilisation de leur offre de service au profit des habitants des quartiers
- ✓ Poursuivre l'accompagnement renforcé des publics jeunes issus des QPV par la Mission locale et maintenir la présence des conseillers dans les quartiers.
- ✓ Poursuivre l'accompagnement renforcé des publics adultes issus des QPV dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et maintenir la présence de référents du PLIE dans les quartiers.
- ✓ Renouveler chaque année la mise en place de chantiers d'insertion « Découverte des métiers » en faveur des résidents des quartiers.
- ✓ Poursuivre et expérimenter de nouvelles démarches de « remobilisation » à destination des jeunes et des femmes afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion
- ✓ Accompagner l'expérimentation de la Garantie Jeunes.

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi et notamment la mobilité

Outre les niveaux de formation et de qualifi-

ENJEU 3 : Lutter contre les freins à l'emploi et notamment la mobilité

Outre les niveaux de formation et de qualifi-

cation, la mobilité conditionne souvent l'accès à l'emploi ou à la formation. Au-delà de la mobilité géographique, les questions des modes de garde tout comme celles des représentations des métiers sont à traiter.

- ✓ Favoriser les actions visant l'élargissement des choix professionnels.
- ✓ Faciliter l'accès aux informations et aux droits sociaux des habitants des quartiers prioritaires.

Tous les indicateurs traduisent un accès au marché du travail plus difficile pour les habitants des quartiers prioritaires

- ✓ Accompagner les parents sur des modes de garde adaptés visant à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Favoriser le développement de la mobilité géographique: création d'une plateforme de la mobilité.

ENJEU 4 : Favoriser l'accès à l'emploi par la mobilisation des outils de l'Insertion par l'Activité Economique et des emplois aidés

Les outils de l'insertion par l'activité économique apportent des réponses souvent adaptées aux besoins des publics éloignés du marché du travail.

- ✓ Développer l'offre de chantiers d'insertion, notamment, au service de l'amélioration du cadre de vie
- ✓ Maintenir les antennes ou permanences

d'Associations Intermédiaires (AI) sur le Val de L'Aurence et Beaubreuil et favoriser leur recours par les habitants des quartiers

- ✓ Mobiliser les contrats aidés et mesures pour l'emploi pour faciliter le retour à l'emploi

ENJEU 5 : Favoriser le rapprochement des publics des quartiers avec le monde de l'entreprise

L'objectif premier du dispositif des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi est d'utiliser la commande publique comme levier pour faciliter la recherche de solutions d'insertion.

- ✓ Conforter et élargir la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics
- ✓ Animer le Plan Local d'Application de la nouvelle Charte nationale d'Insertion (PLACI).
- ✓ Développer et coordonner un réseau de chargés de relations entreprises dans une dimension partenariale
- ✓ Mettre en place un dispositif visant à faciliter l'adaptation et l'accès des personnes à des emplois identifiés.
- ✓ Renforcer la démarche partenariale de GPECT au service des habitants des territoires prioritaires situés au sein de la zone économique nord de Limoges.
- ✓ Expérimenter sur Beaubreuil le resserrement des liens avec les inducteurs d'activité environnants et développer les formes innovantes de mobilité pour faciliter l'accès aux pôles d'emploi (fiche action PSL)

ENJEU 6 : Mobiliser les entreprises à travers la charte «Entreprises et quartiers».

Lancée en 2013, c'est une démarche dans laquelle plus de 50 grandes entreprises sont actuellement engagées.

- ✓ Décliner localement les accords nationaux existants

2- Soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique

Le tissu économique des quartiers prioritaires reste insuffisamment développé et l'activité commerciale peine à s'y maintenir, ce qui entraîne un manque de mixité fonctionnelle, une pénurie de services aux habitants.

ENJEU 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les 9 quartiers prioritaires

Thématique 1 : Promouvoir, sensibiliser les habitants des quartiers à la création ou reprise d'entreprise

- ✓ Développer les actions de communication et de sensibilisation pour scolaires et étudiants
- ✓ Favoriser la création d'activités par les femmes
- ✓ Favoriser l'émergence de nouveaux projets de l'Economie Sociale et Solidaire femmes

Thématique 2 : Accompagner à la reprise ou création d'entreprise

- ✓ Réaliser un guide des acteurs et outils à la reprise et création /reprise d'entreprise
- ✓ Améliorer la connaissance des dynamiques entrepreneuriales en œuvre au sein des quartiers prioritaires et coordonner les interventions d'accompagnement existantes
- ✓ Faciliter l'accès aux financements des projets d'activités (siège social de l'entreprise) ou aide directe aux porteurs pour renforcer leurs fonds propres (résident en quartier)

Thématique 3 : Mettre en place une stra-

tégie de communication et de valorisation de l'entrepreneuriat en quartier

- ✓ Communiquer et valoriser l'activité économique en quartier

ENJEU 2 : Soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'attractivité des quartiers

Il s'agit d'accompagner les créateurs et chefs d'entreprises tout au long de leur parcours de création et d'installation.

Thématique 1 : Maintenir et développer une offre de services, de commerce de proximité et d'artisanat

- ✓ Poursuivre les dispositifs de maintien et de développement aux commerces de proximité, services et artisanat en quartier (cf DCT-AET)
- ✓ Renforcer le commerce non sédentaire (marché de plein air)
- ✓ Conforter l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre d'activités économiques sur le secteur du Val de l'Aurence sud

Thématique 2 : Structurer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises

- ✓ Analyser puis structurer une offre relative à l'immobilier d'entreprise

Thématique 3 : Créer une plateforme de l'entrepreneuriat

- ✓ Créer un dispositif d'amorçage à la création d'activité: Citéslab
- ✓ Créer et assurer le fonctionnement du CAQ
- ✓ Communiquer et accompagner par un point d'entrée unique type fabrique à entreprendre.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification tels que le SCOT, le PLH, le PLU, le PDU mais également s'articuler avec les politiques publiques définies à un autre niveau comme celle relevant de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

L'enjeu principal de ce pilier est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires et en particulier ceux qui résident dans le logement social.

En concordance avec les actions validées dans le cadre du Plan Stratégique Local, diverses interventions seront proposées sur les secteurs prioritaires

1) Désenclaver les quartiers et développer les mobilités

Agir sur le désenclavement des quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants nécessite de réfléchir à une échelle plus large afin de concevoir des projets de renouvellement urbain globaux.

Pour transformer en profondeur les territoires de Beaubreuil et du Val de l'Aurence sud, bénéficiaires du NPNRU, les partenaires conviennent d'agir ensemble dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et l'attractivité résidentielle de ces territoires. Au regard de ses compétences en matière d'aménagement, d'habitat ou de transport, la Communauté

d'agglomération Limoges Métropole sera de facto, amenée à prendre une part active aux côtés de la Ville de Limoges.

ENJEU 1 : Définir le positionnement et la vocation de chacun des territoires prioritaires au niveau intercommunal

- ✓ Elaborer et partager des diagnostics socio urbains pour chacun des quartiers prioritaires (hors PRU)

ENJEU 2: Accompagner la transformation du quartier de la Bastide dans le cadre du PRU 1

- ✓ Accompagner les opérations de démolition et assurer le relogement des habitants

ENJEU 3 : Définir une stratégie commune d'intervention en direction des secteurs bénéficiant du NPNRU

- ✓ Créer le cadre d'une politique publique autour de la rénovation urbaine
- ✓ Elaborer un protocole de préfiguration pour les quartiers prioritaires sélectionnés

ENJEU 4 : Améliorer l'offre de transport et de mobilité pour les habitants des quartiers prioritaires

- ✓ Améliorer la desserte en transport des zones d'emplois, de formation, d'équipements, de services et de loisirs

ENJEU 5 : Organiser une gouvernance efficace des projets de renouvellement urbain

- ✓ Déterminer, dans le cadre du NPNRU, des modes de gouvernance et de pilotage efficaces

2) Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels

La mixité sociale ne se décrète pas et nécessite une action volontariste et partenariale. Dans le cadre du Programme Local de l'habitat (PLH), les partenaires entendent ainsi rechercher un meilleur équilibre de l'offre sociale au sein de l'agglomération, la commune et le quartier et développer une offre plurielle à toutes les échelles de l'agglomération.

La loi ALUR a par ailleurs conféré à l'Etat et aux agglomérations de nouvelles missions et outils visant à favoriser la mixité sociale. Aux côtés de ses partenaires institutionnels et des bailleurs sociaux du territoire, la communauté d'agglomération entend assumer pleinement ses responsabilités en matière d'habitat et décliner les différents leviers existants .

ENJEU 1 : Créer des outils afin d'améliorer la connaissance des dynamiques résidentielles du parc social à l'échelle intercommunale

- ✓ Consolider et structurer dans le cadre d'un tableau de bord les informations relatives à l'offre, à la typologie et à l'occupation du parc social à l'échelle de l'agglomération

ENJEU 2 : Mieux répartir les logements sociaux sur le territoire de l'agglomération

- ✓ Elaborer dans le cadre des travaux de la conférence intercommunale du logement une convention de mixité sociale
- ✓ Prendre en compte les spécificités du logement social au sein des quartiers prioritaires dans le cadre des procédures de modification ou de révision du PLH

ENJEU 3 : Mettre en œuvre les outils favorisant la mixité et facilitant la gestion des

demandes de logements

- ✓ Améliorer la qualité de service et l'attractivité de l'habitat afin de maintenir voir d'accueillir les populations disposant d'un niveau de revenu favorisant la mixité sociale des territoires prioritaires.
- ✓ Développer une offre de logement diversifiée au sein des quartiers en prenant en compte le contexte urbain, les caractéristiques du marché et les potentiels fonciers
- ✓ Expérimenter de nouvelles formes d'habitat adapté aux spécificités des locataires
- ✓ Définir une stratégie partagée dans le cadre des futures opérations de démolition et de relogement.
- ✓ Favoriser les instances de coordination appréciant la fragilité de certains secteurs en amont des commissions d'attribution

ENJEU 4 : Accompagner les populations les plus fragiles dans l'habitat

- ✓ Renforcer la stratégie d'accompagnement spécifique et partenarial des ménages les plus fragiles
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique au sein des territoires prioritaires

3- Améliorer le cadre et les conditions de vie sur les quartiers prioritaires

ENJEU 1 : Renforcer le partenariat bailleur/collectivités par l'affirmation des responsabilités de chacun.

- ✓ Finaliser et diffuser une convention actualisée de Gestion Urbaine de Proximité
- ✓ Définir, dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité, un protocole d'intervention autour des résidentialisations
- ✓ Agir, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, afin d'améliorer la propreté des



quartiers et favoriser l'appropriation des espaces par les habitants

- ✓ Faire de l'abattement de la TFPB, un levier pour la GUP

ENJEU 2 : Requalifier les espaces publics

- ✓ Beaubreuil : Requalifier les espaces publics et les espaces résidentiels et réinjecter de l'activité en pied d'immeubles
- ✓ Améliorer, en prenant en compte les usages, la qualité et la lisibilité des espaces publics sur les territoires prioritaires et en particulier sur le secteur du Sablard.

ENJEU 3 : Maintenir voire développer les services de proximité

- ✓ Etudier le rôle et la place des marchés au sein des quartiers prioritaires (passerelle avec le plan entrepreneurial dans les quartiers)

4- Prévenir la délinquance et garantir la sécurité

L'article L 111-1 du Code de la Sécurité Intérieure dispose que « la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives ». La sécurité est en effet un droit essentiel, qui participe pleinement du bien être et du vivre ensemble. La volonté de renforcer la complémentarité, la mise en cohérence et la coordination entre les dispositifs, les acteurs et les interventions dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la délinquance est nécessaire. Sa mise en œuvre suppose une mobilisation complète de tous les acteurs intervenant dans les domaines de l'éducation, de la médiation, de la sécurité publique, de la jus-

tice, de l'insertion dans le monde du travail.

Malgré les efforts entrepris, les difficultés persistent. Dans certains secteurs, le trafic de stupéfiants en pleine rue et plus généralement l'économie souterraine restent des réalités. Les rassemblements et occupations dans les halls d'immeuble, dans les parties communes et les espaces publics, génèrent un sentiment d'insécurité légitime. Des problématiques de rodéos de quads et deux-roues et d'incendies volontaires perdurent aussi sur certains secteurs.

Pour cette thématique, le choix a été fait de s'appuyer sur le Plan local de Sécurité et de Prévention de la délinquance signé le 10 juillet 2015.

Enjeu 1 : Améliorer la prévention éducative auprès des mineurs et des jeunes majeurs et éviter la récidive

- ✓ Atténuer les conflits entre les jeunes et les forces de la police en favorisant l'éducation et les occasions de rencontres
- ✓ Prévenir la récidive et d'expérimenter

de nouvelles démarches de « remobilisation » des jeunes dans une perspective d'insertion professionnelle

Enjeu 2 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes d'appropriation de certains espaces par des groupes ou des communautés

- ✓ Atténuer les conflits d'usages, prévenir les circulations illicites, et lutter contre la confiscation de l'espace public et des halls d'immeubles
- ✓ Accompagner la réappropriation des espaces et lutter contre les stratégies d'évitement de certains secteurs par les habitants
- ✓ Prévenir les conflits de voisinage

Enjeu 3 : Lutter contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et favoriser l'aide aux victimes

- ✓ Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun et développer la sensibilisation des professionnels et des habitants sur la question des violences intra-familiales



Pilier des politiques transversales

L'égalité femmes-hommes forme, avec la jeunesse, la lutte contre les discriminations, et la promotion des valeurs républicaines les quatre priorités transversales obligatoires à prendre en compte dans le contrat de ville.

La lutte contre les discriminations

Selon le rapport de l'ONZUS 2012, un habitant de 18 à 50 ans sur quatre résidant dans les ZUS déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS.

La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers prioritaires constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations son outil incontournable.

Il va donc s'agir de constituer et de mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations afin de développer l'égalité réelle de traitement.

Enjeu : Construire et mettre en œuvre un plan territorial de lutte contre les discriminations à partir du diagnostic de 2014

- ✓ Sensibiliser et former les acteurs.
- ✓ Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations.
- ✓ Renforcer la mise en place d'actions adaptées en direction des populations discriminées.
- ✓ Créer des passerelles entre les habitants des quartiers et l'environnement.
- ✓ Construire la gouvernance du plan de lutte contre les discriminations

La jeunesse

Le public jeune et ses problématiques sont intégrés dans la majorité des actions du contrat de ville. Cependant, les partenaires souhaitent réduire les difficultés d'intégration sociale de la jeunesse et renforcer la participation et l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne.

- ✓ Faciliter l'accès à l'offre des structures éducatives des enfants et les jeunes.
- ✓ Accompagner, prévenir l'exclusion et Permettre une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur.
- ✓ Sensibiliser les jeunes à l'engagement bénévole associatif.
- ✓ Développer le service civique en faveur des jeunes habitants des quartiers.

L'égalité hommes-femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française et représente un enjeu capital pour la démocratie. Cependant, afin d'être pleinement accompli, ce droit ne se décrète pas et ne doit pas être seulement reconnu légalement, mais doit être effectivement exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité so-

cial et géographique et les préjugés persistants.

Les actions inscrites au sein du contrat de ville intègrent l'égalité femmes-hommes mais elles méritent d'être complétées par des actions spécifiques destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes dont sont victimes les femmes notamment en favorisant la création d'activité, en soutenant le développement des « marches exploratoires » (cf. axe gestion urbaine de proximité) et en mettant en œuvre la démarche engagée « Limousin territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle 2015 » ou encore en utilisant la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi pour favoriser la diversification des choix professionnels des femmes demandeurs d'emploi

dans les quartiers.

- ✓ Favoriser la création d'activité par les femmes.
- ✓ Se réappropriier l'espace public et lutter contre le repli sur soi.
- ✓ Décliner la démarche « Territoire d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

La laïcité et les valeurs républicaines

L'enjeu majeur est le maintien de la cohésion de la nation. Cette cohésion passe par la transmission des valeurs fondatrices de notre République. Or, via le social, les loisirs,

l'économie, la culture, le sport, la promotion et la défense des droits, l'éducation, le développement local ou encore la qualité de la vie, la vie associative a peu à peu investi l'ensemble des champs de l'activité humaine et les associations sont devenues des acteurs incontournables de l'engagement citoyen, partenaires privilégiés du développement local et de l'animation de la Ville.

La mise en œuvre d'une Charte de partage des valeurs républicaines conduira les asso-

ciations à s'engager à faire partager les valeurs fondamentales de la République.

- ✓ Développer l'information et la formation des acteurs (formations communes, rencontres thématiques).
- ✓ Développer des espaces de débat ouvert (temps d'échanges entre habitants, acteurs et institutions sur les valeurs de la République, la vie en collectivité et l'engagement citoyen).

Les dispositifs d'association avec les habitants

La participation citoyenne fait partie des fondamentaux de la politique de la ville et devient un incontournable de l'action publique territoriale. Considérée comme un enjeu de réussite de la transformation de la vie dans les quartiers, la réforme de la politique de la ville a inscrit dans la loi du 21 février 2014 l'obligation d'associer les habitants à toutes les étapes du contrat de ville (diagnostic, élaboration, suivi, et évaluation) dans une démarche de « co-construction ».

- Les conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. La mise en place des 9 conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire permettra de "conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants".

Le Conseil citoyen est composé de 2 collèges :

- le collège « Habitants » constituera à minima 50 % des membres du conseil. Les principes de parité et de représentativité de la diversité de peuplement sont recherchés.
- le collège « Associations et acteurs locaux » dont les membres sont issus d'associations, de collectifs et d'acteurs de proximité présents sur le quartier concerné et n'ayant pas de lien direct avec les institutionnels du Contrat de Ville.

- Les Maisons de projets (Beaubreuil et Val de l'Aurence sud)

Les habitants sont associés à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain.



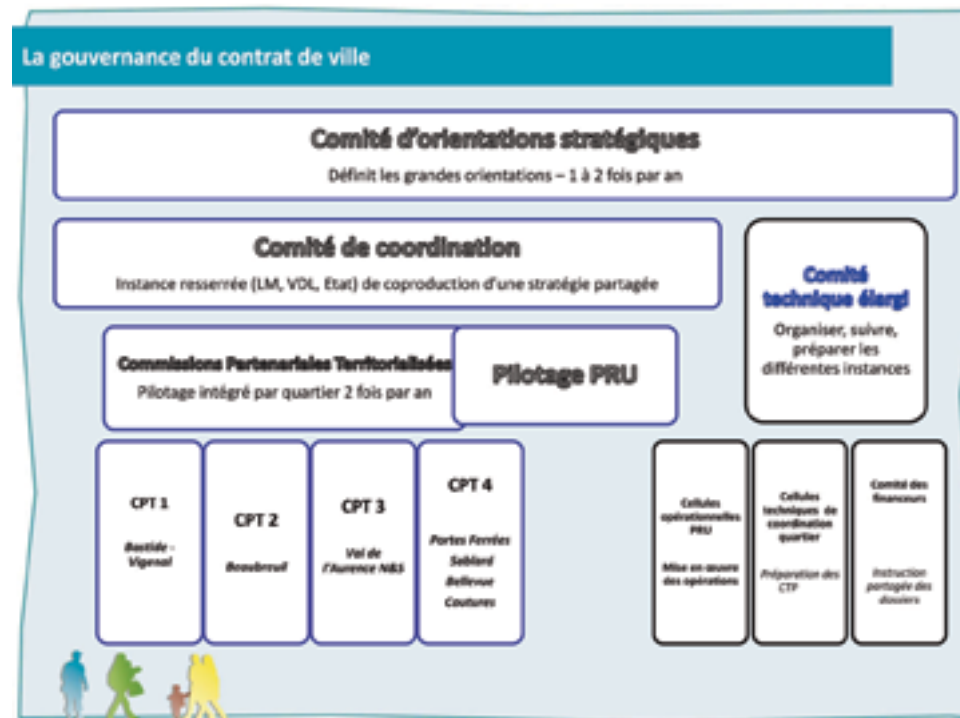
Le pilotage d'ensemble

Le pilotage d'ensemble du contrat de ville est assuré conjointement par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'Etat. Ils assurent la coordination générale en s'appuyant sur les instances dédiées.

Avec l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il revient désormais à la communauté d'agglomération, d'élaborer le diagnostic de territoire, de définir les orientations, de prendre en charge l'animation et la coordination du contrat et de mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences et « de celles de portée intercommunale » (art. 6 de la loi). Le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a confié à son 1er vice-président, en charge de l'habitat, l'insertion et la politique de la ville le soin de coordonner et d'animer le contrat de ville, en lien avec les autres vice-présidents concernés (aménagement, voirie, transports, propreté urbaine, développement économique) et les adjoints de la ville de Limoges, en particulier l'adjointe en charge de l'habitat et de la politique de la ville.

L'ingénierie technique pour piloter, animer et assurer le suivi de ce contrat de ville repose sur une mission politique de la ville au sein de la communauté d'agglomération Limoges Métropole, ainsi que des référents au sein des différentes directions. Le Centre de ressources Ville au Carré sera un moyen de qualification des équipes

Enfin, en tant qu'animateur de la démarche, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole veillera, avec l'appui des services de l'Etat et de la Ville de Limoges, au respect



des engagements (mobilisation des politiques de droit commun ou mesures additionnelles spécifiques), des autres partenaires en faveur des quartiers prioritaires.

La gouvernance

Le comité d'orientations stratégiques est co-présidé par le Préfet et le président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. Son rôle est de piloter le contrat de ville, valider le bilan annuel, suivre et prendre en compte les évaluations du contrat, définir les grandes orientations, les axes stratégiques et valider le plan d'actions. Il se réunit une à deux fois par an. Le secrétariat (invitations, relevés de conclusions, etc...) de cette instance est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

D'autres instances sont mises en place pour assurer le suivi du contrat de ville : le comité de coordination, le comité technique, les commissions partenariales territorialisées.

La contractualisation avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)

La définition des projets de renouvellement urbain devra s'inscrire dans le projet de territoire et répondre aux orientations stratégiques définies dans le contrat de ville sur l'ensemble de ses dimensions (urbaine, sociale, économique, citoyenneté). Le contrat de ville fixera les orientations stratégiques des projets de renouvellement urbain. Les PRU devront agir sur l'urbain, développer l'attractivité résidentielle, participer à l'amélioration énergétique des bâtiments, la transition écologique. In fine, ils devront participer à l'amélioration de la vie sociale et économique. En ce qui concerne les sites en NPNRU, l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) interviendra sur les sites présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, retenus au titre du NPNRU (intérêt national et régional). Dans ce cadre, Beaubreuil et le Val de l'Aurence sud sont retenus dans la liste des sites d'intérêt national. Les candidatures des Portes-Ferrées et du Val de l'Aurence nord ont été retenues au titre des projets d'intérêt régional.

Les commissions partenariales territorialisées

Instances territorialisées de débat, de propositions et de pilotage, les Commissions Partenariales Territorialisées (CPT) assurent, dans le respect des objectifs d'une démarche intégrée, le suivi des décisions du Comité d'orientation stratégique, et mettent en œuvre des plans d'actions définis chaque année avec les habitants et les acteurs locaux.

Co-présidées par un élu de la ville de Limoges et un élu de la Communauté d'Agglomération, ces commissions peuvent autant que de besoin s'appuyer sur des groupes de travail thématiques permanents ou ponctuels.

A des fins opérationnelles, les commissions partenariales seront regroupées par territoires à savoir : Bastide- Vignal ; Beaubreuil ; Val de l'Aurence Nord et Sud ; Portes Ferrées, Sablard, Bellevue et Coutures.

Elles se réunissent chacune au moins une fois par semestre à l'initiative des services de la Ville de Limoges.

Les autres leviers de la participation

La Gestion Urbaine de Proximité

Une convention de Gestion Urbaine de Proximité formalisera précisément les divers leviers (diagnostic en marchant, marches exploratoire, démarche de résidentialisation, projet d'embellissement) pour favoriser leur implication.

Le fonds de participation des habitants

Nouvel outil favorisant la mobilisation des habitants, un fonds de participation des habitants sera mis en place sur le temps du Contrat de Ville. Une aide financière rapide et souple.

Les conseils de quartier et antennes mairie

Les 10 antennes mairie créées sur le territoire communal ont pour missions d'assurer un primo accueil des habitants, de délivrer des formulaires pour les démarches administratives courantes, d'orienter les citoyens dans



leurs démarches, de recenser leurs revendications ou suggestions dans différents domaines de l'action municipale. Elles constituent un relais des services centraux de l'Hôtel de Ville sur chaque secteur.

Les habitants peuvent également solliciter les assistantes des antennes de quartiers pour obtenir un rendez-vous avec l' élu référent.

Les conseils de quartiers mis en place au printemps 2015, sont composés à parité d'hommes et de femmes, tirés au sort pour 6 d'entre eux, sous contrôle d'huissier, les 6 au-

tres membres étant désignés par le Maire et les élus de quartiers et ce, sur la base des candidatures reçues.

Ils se réunissent au minimum deux fois par an, et font l'objet d'une assemblée générale annuelle ouverte aux habitants

L'organisation des appels à projets

Chaque année, à l'initiative des pilotes du Contrat de Ville, est ainsi lancé un appel à projets qui a pour objet de recueillir les propositions des organismes candidats (associations, collectivités locales, bailleurs, acteurs économiques) pour l'organisation d'actions au bénéfice des habitants d'un ou plusieurs des neuf quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération. L'appel à projets privilégiera le recueil d'actions innovantes et/ou expérimentales.

Les signataires du contrat de ville de l'agglomération de Limoges



La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les contrats de ville sont signés à minima par le Préfet, le Président de l'intercommunalité, le Maire, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional. Elle invite par ailleurs à élargir le nombre de signataires des contrats de ville à l'ensemble des acteurs publics locaux intéressés par le développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- L'État, représenté par Monsieur Laurent CAYREL, Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne,
- La communauté d'agglomération Limoges Métropole, représentée par Gérard VANDENBROUCKE, président,
- La commune de Limoges, représentée par Emile Roger LOMBERTIE, Maire,
- Le Conseil Régional du Limousin, représenté par Gérard VANDENBROUCKE, président
- Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, représenté par Jean-Claude LEBLOIS, président,
- L'Éducation nationale, représentée par Pierre-Yves DUWOYE, recteur de l'académie de Limoges,
- L'Agence régionale de santé du Limousin, représentée par Philippe CALMETTE, Directeur Général,
- Le ministère de la Justice, représenté par Michel GARRANDAUX, procureur de la République,
- La caisse des dépôts et consignations, représentée par Barbara BELLE, directrice régionale,
- Limoges Habitat, représenté par Christian CEAX, directeur.
- Dom'aulim, représenté par Philippe BLETY, directeur Général
- Le Nouveau Logis, représenté par Bruno BATAILLE, directeur général
- SCALIS, représenté par Jean-Christophe PICHON, directeur général
- La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne, représentée par Jean-Pierre LIMOUSIN, président,
- La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne, représentée par Jean-Pierre GROS, président,
- Pôle Emploi, représenté par Dominique JEFFREDO, directrice territoriale de la Haute Vienne,
- La mission locale d'agglomération de Limoges, représentée par Bruno GENEST, président
- La caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne, représentée par Dominique TROUDET, directeur
- La CPAM de la Haute-Vienne représentée par Catherine PELLETIER, directrice

Les chiffres clés du Contrat de Ville

- 9 territoires prioritaires + 2 territoires de veille
- 24 160 habitants dans les quartiers prioritaires (18 % de la population de Limoges et 12 % du poids de la population de Limoges Métropole)
- 8.670 € le niveau de revenu médian par Unité de Consommation sur les territoires prioritaires : Ville de Limoges : 18 193 € / Communauté d'agglomération Limoges Métropole : 19 600 €
- 19 signataires du Contrat de Ville
- 80 structures financées en 2015 pour porter des actions sur ces quartiers
- 150 fiches action proposées pour sa déclinaison

Contacts

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE

Mathieu BOURDON

05 55 42 25 53

mathieu_bourdon@agglo-limoges.fr

VILLE DE LIMOGES

Séverine MOREAU

05 55 45 97 16

severine_moreau@ville-limoges.fr

PRÉFECTURE

Hélène ROY-MARCOU

05 55 44 19 05

helene.roy-marcou@haute-vienne.gouv.fr